Plan communal de sauvegarde (PCS) : comprendre et engager son élaboration accompagnée

14 h · J1 : 7 h de formation + J2 : 7 h d'accompagnement présentiel · hors pauses

Objectifs opérationnels

1. Comprendre les composantes et la démarche de mise en place du PCS.
2. Délimiter les premiers sujets choisis par la commune.
3. Utiliser les trames pour engager une architecture et des ébauches de travail.
4. Organiser les compléments et validations à poursuivre par la commune.

Programme par sujets et travaux

J1 · Comprendre le cadre et l'architecture

• Reprendre le cadre, les responsabilités et les composantes attendues du PCS.

• Distinguer sauvegarde, secours, alerte et coordination.

• S'appuyer sur le programme détaillé de la journée PCS de 7 h.

J1 · Préparer la démarche communale

• Identifier les acteurs, ressources et informations à recueillir.

• Organiser les étapes de mise en place et les contributions.

• Repérer les premiers sujets retenus par la commune.

J1 · Évaluation et préparation de J2

• Évaluer les repères acquis et tracer le suivi de la journée.

• Confirmer les sujets de travail et les documents disponibles.

• Préparer l'organisation de l'accompagnement en présentiel.

J2 · Cadrer les sujets choisis par la commune

• Vérifier le suivi préalable de J1.

• Délimiter les seuls premiers sujets désignés par la commune.

• Examiner les informations disponibles et leurs limites.

J2 · Travailler avec le formateur et les trames

• Utiliser les trames de travail pour construire une première architecture.

• Accompagner l'équipe dans l'élaboration des premiers blocs retenus.

• Expliciter les choix, les informations manquantes et les vérifications à conduire.

J2 · Restituer et organiser la poursuite

• Relire les ébauches réalisées avec les participants.

• Évaluer la capacité à utiliser les trames et à poursuivre le travail.

• Lister les compléments, responsables, validations et suites à organiser.

Public et prérequis : Maires, adjoints et élus municipaux ou intercommunaux participant à la préparation du PCS. Exercer un mandat local. L'accès à J2 nécessite d'avoir suivi J1 (7 h) ; ce suivi est vérifié avant confirmation de J2.

Pédagogie : Apports ciblés, cas communaux, échanges et évaluation individuelle des acquis. Travail accompagné avec trames sur les sujets retenus par la commune en J2 ; restitution des ébauches et des suites à conduire.

Organisation et tarifs : J1 : présentiel ou distanciel selon le besoin. J2 : accompagnement en présentiel par le formateur, avec l'équipe de la commune. Inter : de 3 à 10 participants ; ouverture à partir de 3 participants confirmés. Pour l'accompagnement communal, équipe et effectif définis au devis. Parcours de 14 h et journée accompagnée : sur devis. Si J1 a déjà été suivie, le devis porte uniquement sur le complément de 7 h, sans facturer à nouveau J1. Prix total, dates, lieu et prestations précisés avant engagement.

Périmètre : La journée accompagnée porte uniquement sur les premiers sujets désignés par la commune. Les productions sont des trames renseignées et des ébauches à compléter et à faire valider par la commune ; aucun PCS complet ou opérationnel n'est promis.

Conditions d'accès : ACTES ne détient pas l'agrément ministériel requis pour les formations liées au mandat. Demande d'information uniquement ; aucune inscription ouverte à ce titre ni éligibilité DIFE / Mon Compte Élu annoncée.

Intervenant et accessibilité : Professionnel du réseau ACTES selon l'expertise requise. Adaptations à étudier en amont : formation@actes-management.fr — www.actes-management.fr/situation-de-handicap/